

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	HOME LA POMMERAIE
Forme juridique	Association de droit belge
Date de création	20 juillet 1970
Siège social	15, rue neuve à 7972 Ellignies-Sainte-Anne (Belgique)
Adresse site internet	http://www.centre-la-pommaie.be/
Objet statutaire	<i>« L'association belge HOME L POMMERAIE a pour activité de gérer un foyer de vie pour personnes handicapées mentales adultes dénommé « La Pommeraie ». La communauté de « La Pommeraie » accueille des personnes handicapées adultes présentant une déficience mentale légère à modérée ou sévère, avec éventuellement des troubles psychotiques et surajoutés (comportementaux, respiratoires, épileptiques, sensoriels et/ou physiques), qui n'ont pas la possibilité de s'intégrer de leurs propres forces dans la vie sociale ou professionnelles ».</i>
Date de l'agrément	2 juillet 2019
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues aux articles 200 4 <i>bis</i> et 238 <i>bis</i> 4 <i>bis</i> du code général des impôts.
Durée de validité de l'agrément	entre le 2 juillet 2019 et le 31 décembre 2022
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués entre le 2 juillet 2019 et le 31 décembre 2022 au profit de l'association HOME LA POMMERAIE ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et limites prévues aux articles 200 et 238 <i>bis</i> du code général des impôts.